

Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (quatrième chambre) du 9 mars 2022 – Zardini/Commission

(affaire T-511/20)1

« Fonction publique – Fonctionnaires – Recrutement – Avis de concours général EPSO/AD/371/19 – Décision du jury de ne pas admettre le requérant à l'étape suivante du concours – Critère pour l'évaluation de l'expérience professionnelle – Conformité avec l'avis de concours du critère utilisé par le jury »

1. Fonctionnaires – Concours – Concours sur titres et épreuves – Conditions d'admission – Diplômes produits ou expérience professionnelle attestée – Appréciation par le jury – Fixation des critères d'appréciation – Admissibilité – Limites – Respect de l'avis de concours – Adoption d'un critère supplémentaire non prévu par l'avis de concours – Inadmissibilité

(Statut des fonctionnaires, annexe III, art. 1^{er} , § 1, et 5, 1^{er} et 3^{e} al.) (voir points 24, 34-36, 50-53)

2. Fonctionnaires – Concours – Jury – Rejet de candidature – Obligation de motivation – Insuffisance de motivation – Régularisation au cours de la procédure contentieuse – Conditions

(voir point 30)

Dispositif

- 1) La décision du jury du 31 octobre 2019 portant rejet de la demande de réexamen de l'exclusion de M. Alessandro Zardini du concours EPSO/AD/371/19 est annulée.
- 2) La Commission européenne est condamnée aux dépens.

¹ JO C 320 du 28.9.2020.



ECLI:EU:T:2022:122